

ANNEXE I
(article 1)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

AMÉNAGEMENT D'ESPACES CANINS DE COMPÉTENCE DE
PROXIMITÉ

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet consiste en des travaux d'aménagement d'espaces canins, incluant les parcs canins et les aires d'exercices, sur les terrains municipaux et les parcs de l'ensemble du territoire de la ville.

Il peut s'agir sans s'y limiter de clôtures, d'aménagement paysager, de plantations, d'ajout de mobilier urbain et d'éclairage public.

2. Le projet requiert l'octroi des contrats de services professionnels et techniques dans les disciplines appropriées ainsi que l'embauche du personnel nécessaire.

3. Le projet nécessite l'acquisition d'autres biens et matériaux requis pour la réalisation des travaux.

4. Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la Ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

LOCALISATION

5. Le projet est localisé sur l'ensemble du territoire de la ville dans l'exercice de ses compétences de proximité.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

6. L'estimation du coût du projet décrit aux articles 1 à 4 s'élève à la somme de 590 000 \$.

TOTAL : 590 000 \$

Annexe préparée le 4 février 2025 par :

Karine Deschesnes
Soutien aux arrondissements, à la prévention et à
la qualité du milieu